ID: 045-214503088-20230630-49_23-DE



Conseillers en exercice : Conseillers présents : Pouvoirs: Ont voté 22 Pour Contre Abstention

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi trente juin, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2023

Présents :

Laurent BAUDE - Patricia BLANC - Jean-Louis FERRIER - Christophe SARRE - Chahrazede BENKOU NAVARRO - Hervé LETOURNEAU -Philippe RINGUET - Elisabeth GUEYTE - Nathalie RODRIGUES - Francis RODRIGUES - Stéphanie DARDEAU - Linda LOISEL - Amandine LOUIS -Robert FENNINGER - Martine AIME - Stéphanie HOUDAS - Anne-Sophie **FABRE**

Absents excusés: Sana CHENET-CHELDA - Jean-Paul LEGAL - Olivier MORAND - Rabah LOUCIF - Christelle LEGENDRE - Hugo LEMAITRE

Pouvoirs:

Jean-Paul LEGAL a donné pouvoir à Laurent BAUDE Olivier MORAND a donné pouvoir à Stéphanie DARDEAU Rabah LOUCIF a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER Christelle LEGENDRE a donné pouvoir à Linda LOISEL Hugo LEMAITRE a donné pouvoir à Christophe SARRE

Secrétaire de séance : Amandine LOUIS

49/23 - TARIFS 2023/2024 DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE MAURICE RAVEL

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de l'école de musique municipale Maurice Ravel sont votés pour l'année scolaire. Il est donc proposé les nouveaux tarifs annuels du 1er septembre 2023 au 30 juin 2024 basés sur le taux d'effort avec une augmentation de 5.90 %, comme suit :

Pratique collective seule, éveil

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond	Hors Commune
17.32 €	6.2310 %	86.58 €	167.96 €

Plus de 18 ans	Plus de 18 ans Hors Commune
86.58 €	179.50 €

Cycle 1 - Cycle 2

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond	Hors Commune
80.80 €	23.0866 %	398.24 €	727.25€

Pratique 2nd instrument

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond	Hors Commune
63.47 €	16.1595 %	346.29 €	559.86 €

Location instrument (sous réserve de disponibilité) Jusqu'à 18 ans

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond	Hors Commune
18.45 €	6.7627 %	92.34 €	155.84 €

La Commune se réserve la possibilité d'annuler un cours d'instrument, si celui-ci compte moins de 4 inscriptions. L'engagement à l'inscription est annuel. La possibilité est offerte aux familles de payer trimestriellement.

Il est accordé:

- 10 % de réduction pour le second membre de la famille (sur le coût le plus bas)
- 20 % de réduction pour le troisième membre de la famille et les suivants (sur le coût le plus bas)

Le tarif au taux d'effort s'applique sous réserve d'être scolarisé et au maximum jusqu'à 18 ans.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID: 045-214503088-20230630-49_23-DE

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission finances/ressources humaines du 19 juin 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

 D'ADOPTER les tarifs de l'école de musique municipale Maurice RAVEL du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024.

Fait à Semoy, le 30 juin 2023

Le président de séance,

La secrétaire de séance,

Laurent BAUDE

Maire

Amandine LOUIS

Conseillère municipale

Transmission au contrôle de légalité le : 0 6 JUIL. 2023

Publication numérique le : 0 6 JUIL, 2023

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification